



Municipalité

Hermenches, le 17 mai 2018

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 01/2018

Demande de crédit Complémentaire au préavis n° 3/2017. Sécurité routière du hameau de la Moille Robert – travaux effectués

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

L'amélioration sécuritaire du quartier de la Moille Robert a fait l'objet du préavis n° 3/2017. Lors du Conseil général du 22 mars 2017, celui-ci avait été admis avec une requête de la part d'un conseiller, requête appuyée par divers conseillers communaux, lequel demandait que le revêtement du chemin piétonnier soit fait en dur et non pas en grave comme proposé dans le préavis mentionné. Malgré la demande de la DGMR qui souhaitait lors de l'étude un recouvrement en grave, cette modification a été effectuée lors des travaux. Les membres du Conseil général ont été informés par le Municipal en charge du dossier, que ces travaux conduiraient à un coût supplémentaire à la demande du préavis n° 3/2017.

Situation actuelle

Les travaux sont actuellement terminés et donnent satisfaction aux riverains dont certains ont transmis des remerciements à l'endroit de la Municipalité.

Détails des travaux effectués

Electricité : Canalisation pour l'armoire électrique, pose d'une armoire électrique et canalisation pour le câblage, fournitures diverses.

Génie civil : L'aménagement renforcé des fondations du chemin piétonnier, la creuse pour l'armoire électrique et son raccordement, la mise à niveau entre la route et la bordure de la propriété (jardin Cavin) afin de canaliser les eaux claires, la pose du revêtement bitumineux.

Travaux supplémentaires

Revêtement bitumineux, fondations renforcées pour celui-ci, creuse pour l'installation d'une armoire électrique à l'angle de la propriété Cavin afin de se conformer aux nouvelles normes de facturation de la R.E (facturation à la consommation et plus au forfait)

Avantage

En ayant suivi la requête précitée, l'aménagement du chemin piétonnier par un recouvrement en bitume permet un entretien plus adéquat, tant en hiver qu'en été. Mise à jour de la facturation de notre consommation électrique de l'éclairage public du quartier.

Financement

Demande de crédit préavis 3/1017 : CHF 44'000.--

Travaux de génie-civil

Accordé	CHF 16'000. --	Dépendé	CHF 23'800. --	Dépassé	CHF 7'800.--
---------	----------------	---------	----------------	----------------	---------------------

Prestations Romande Energie

Accordé	CHF 28'000. --	Dépendé	CHF 31'100. --	Dépassé	CHF 3'100.--
---------	----------------	---------	----------------	----------------	---------------------

Total

Dépassé CHF 10'900.--

=====

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité souhaite que le Conseil général donne son accord à ce crédit complémentaire.

La Municipalité propose que le Conseil général prenne les décisions suivantes :

Le Conseil général d'Hermences

- Vu le préavis de la Municipalité n° 01/2018 concernant cet objet ;
- Vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

D é c i d e

1. d'accorder un crédit complémentaire d'investissement de CHF 10'900.-- au préavis n° 3/2017
2. d'autoriser la Municipalité à emprunter tout ou partie de cette somme
3. d'amortir l'objet sur 20 ans

Municipalité d'Hermences

Sylvain CRAUSAZ
Syndic

Laetitia DEGLON
Secrétaire